



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Faciliter l'accès à la formation et aux examens du permis de conduire

Question écrite n° 15975

Texte de la question

M. Marc de Fleurian appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'accès au permis de conduire. L'obtention du permis de conduire est subordonnée à la réussite de l'examen théorique du code de la route puis au succès lors de l'examen pratique. Ce cheminement peut s'avérer un véritable parcours du combattant. Entre l'augmentation ressentie des délais de formation et la baisse du pouvoir d'achat de la population, de plus en plus de Français se sentent exclus de l'accès à la voiture alors que dans le même temps plus d'un Français sur cinq ne dispose d'aucun moyen de transport en commun à moins de dix minutes de marche de son domicile selon une étude de l'UFC-Que choisir. Les premiers à payer le prix de cette mise à l'écart sont les Français des zones les moins densément peuplées ou les plus modestes. En cela, il lui demande comment il prévoit de faciliter l'accès à la mobilité individuelle sur le territoire et notamment comment il compte aborder la question du coût de l'accès à la formation et aux examens.

Données clés

Auteur : [M. Marc de Fleurian](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15975

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5382